

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire

11 avril 2023 à 18H

Point n°	Compétences / Commissions	Ordre du jour	N° de page
1	Finances	Vote du budget principal	6-8
2	Finances	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales et détermination du produit attendu de la taxe GEMAPI	8-10
3	Finances	Vote du Budget annexe « Développement Economique »	10-11
4	Finances	Vote du Budget annexe « Atelier Relais »	11
5	Finances	Vote du Budget annexe « Centre Aquatique »	11-12
6	Finances	Vote du Budget annexe « Tourisme »	12-13
7	Finances	Vote du Budget annexe « GEMAPI »	13-15
8	Finances	Vote du Budget annexe « O2S Sport Santé Bien être »	15-17
9	Finances	Vote du Budget annexe « Hôpital / EHPAD »	17
10	Solidarité communautaire	Fonds d'accompagnement financier aux projets d'intérêt communautaire portés par des communes membres : modification du règlement et validation de la programmation 2023	18-20
11	Finances	Reconduction de dispositifs d'aides financières : 11.1/ Renouvellement des aides financières à l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf dit VAE 11.2 / reconduction des aides financières aux opérateurs de la station nautique	21 20
12	Patrimoine Communautaire	Conventionnements avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre du projet de réhabilitation de la gare Le Tréport / Mers 12.1/ Convention d'études – études de maîtrise d'œuvre préalables à la réhabilitation du site et du bâtiment de la gare du Tréport/Mers 12.2/ Constitution d'un groupement de commandes pour la passation de marchés publics dans le cadre du projet de réhabilitation du site et du bâtiment de la gare du Tréport/Mers	21-22 22-23
13	Urbanisme	13.1/ Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Pierre-en-Val : modalités de mise à disposition du public 13.2/ Arrêt du projet de révision partielle du Plan Local d'Urbanisme de Ault 13.3/ Lancement d'une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Criel-sur-Mer	23-24 24-25 25-26
14	Affaires Générales	Vœu pour l'amélioration de la desserte ferroviaire de la façade maritime des Hauts de France, à adresser au Conseil Régional	26-27
15	Questions et informations diverses	Remarques des conseillers communautaires	27

Pièces jointes :

Annexe 1 : Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 14 mars 2023

Annexe 2.1 : Budget principal – projet pour l'exercice 2023

Annexe 2.2 : Budget annexe « Développement économique » – projet pour l'exercice 2023
Annexe 2.3 : Budget annexe « Atelier relais » – projet pour l'exercice 2023
Annexe 2.4 : Budget annexe « Centre Aquatique » – projet pour l'exercice 2023
Annexe 2.5 : Budget annexe « Tourisme » – projet pour l'exercice 2023
Annexe 2.6 : Budget annexe « GEMAPI » – projet pour l'exercice 2023
Annexe 2.7 : Budget annexe « O2S Sport, Santé, bien-être » – projet pour l'exercice 2023
Annexe 2.8 : Budget annexe « Hôpital /EHPAD » – projet pour l'exercice 2023
Annexe 3 : Note de présentations brèves et synthétiques des budgets
Annexe 4 : Etat 1259
Annexe 5 : notice de lecture de l'Etat 1259
Annexe 6 : tableau de synthèse des dossiers présentés au fonds d'accompagnement communautaire
Annexe 7.1 : Dossier à l'appui de la procédure de révision partielle du PLU d'Ault
Annexe 7.2 : Annexe au dossier à l'appui de la procédure de révision partielle du PLU d'Ault (Evaluation environnementale)
Annexe 8 : Projet de convention d'études avec l'EPFN – études de maîtrise d'œuvre et missions complémentaires en vue de la réhabilitation du site et du bâtiment de la gare du Tréport-Mers
Annexe 9 : Projet de convention de groupement de commandes avec l'EPFN – marchés publics (MOE / Missions complémentaires / et travaux) en vue de la réhabilitation du site et du bâtiment de la gare du Tréport-Mers

Les pièces jointes ont été adressées avec la note de synthèse jointe à la convocation. Elles n'ont pas été modifiées et ne font pas l'objet d'un nouvel envoi à l'appui du présent compte-rendu.

■ ETAT DES PRESENCES

Etaient présents tous les 50 membres en exercice, à l'exception de :

Monsieur Sébastien Godeman, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Michel Barbier
Madame Monique Evrard, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Michel Delépine
Madame Nicole Taris, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Alain Trouessin
Monsieur Jean-Paul Mongne, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Jean-Pierre Trolley
Monsieur Jérôme Blondel, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Christian Coulombel
Madame Frédérique Chérubin-Quennesson, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Jean-Jacques Louvel
Monsieur Samuel Ruelloux, absent excusé ayant donné procuration à Madame Claudine Briffard

Monsieur Jean-Claude Davergne, absent excusé ayant donné procuration en raison de l'indisponibilité de son suppléant, à Monsieur Raynald Boulenger
Monsieur José Marchetti, absent excusé ayant donné procuration en raison de l'indisponibilité de sa suppléante, à Monsieur Eddie Facque

Madame Guislaine Sire, Monsieur Philippe Vermeersch, Monsieur Cédric Mompach, Madame Agnès Join, Madame Régine Douillet, absents excusés.

Monsieur Aurélien D'hier est arrivée à 18H16, pendant le propos introductif de Monsieur le Président.

Soit un total de :
38 présents
45 votants

Madame Antonia Ortu a quitté la séance à 18H50 avant le vote du point n°1 de l'ordre du jour, tout en ayant préalablement confié une procuration à Madame Anne Dujeancourt

A compter du point de l'ordre n° 1 de l'ordre du jour :

Soit un total de :
37 présents
45 votants

■ SECRETARIAT DE SEANCE

Monsieur le Président propose de désigner Vincent Rousselin aux fonctions de secrétaire de séance.

Par ailleurs, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il propose de désigner Catherine Fermaut comme auxiliaire de séance.

⊙ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Vincent Rousselin, comme secrétaire de séance et Madame Catherine Fermaut comme auxiliaire de séance.

■ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Monsieur le Président met au vote l'approbation du compte rendu de la dernière séance, en date du 14 mars 2023, document qui a été joint à la convocation.

⊙ Le compte rendu de la séance en date 14 mars 2023 est adopté par :

- 44 voix pour ;
- 1 abstention : Madame Florence Le Moigne en raison de son absence lors de la séance susvisée.

■ **DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** (articles L5211-9 et L 5211-10 CGCT – délibération 16/07/2020)

N° de décision	OBJET	DATE
2023/15	Office du tourisme destination le Tréport-Mers fixation des tarifs visites groupes	01/03/2023
2023/16	Convention de partenariat annuelle avec le Théâtre du Château - 2023	13/03/2023
2023/17	Office de tourisme destination Le Tréport Mers : fixation des tarifs boutique	20/03/2023
2023/18	Signature des contrats et conventions relatifs à des rencontres d'auteurs pour le Prix Cœur d'ados	20/03/2023
2023/19	Avenant de prolongation 2023 contrat citeo/adelphe pour les contrats liés à la reprise option filière des emballages ménagers et le contrat lié à la reprise du papier graphique	22/03/2023
2023/20	Attribution de l'indemnité d'études et de projet professionnel à une étudiante en médecine	27/03/2023
2023/21	Conclusion de la reconduction n°1 du marché relatif au lavage et désinfection des conteneurs enterrés destinés à la collecte des déchets ménagers et assimilés en apport volontaire	29/03/2023
2023/22	Attribution du marché relatif à l'entretien des chemins de randonnées	29/03/2023
2023/23	Attribution du marché relatif à l'entretien des espaces verts sur les propriétés de la communauté de communes des villes Soeurs	29/03/2023
2023/25	Renouvellement adhésion Association Initiative Somme France Active Picardie	04/04/2023

Avant d'entamer l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Président souhaite l'introduire par ces quelques mots :

« Chers collègues, bonjour,

Aujourd'hui, et comme traditionnellement en avril, nous nous retrouvons pour un temps fort de la vie de la collectivité. Le vote du Budget.

Des budgets devrait-je dire car au fur et à mesure de ses prises de compétences la Communauté de Communes a été amené à créer, outre son budget principal, 7 budgets annexes.

Nous avons donc du pain sur la planche. L'ensemble des documents vous ont été adressés et vous avez pu les consulter dans le détail. Les membres de la commission de finances, que l'assemblée a désigné pour travailler plus finement sur ces sujets, s'est réunie le 3 avril dernier.

J'en profite pour remercier l'ensemble des membres pour leur participation à ce travail collectif.

Tous les maires étant membre de la commission de finances, je les ai appelé, le cas échéant, à revenir vers moi pour toute question qui resterait sans réponse, afin que je puisse y répondre de manière anticipée. Certains et certaines d'entre vous l'ont d'ailleurs fait et je tiens à les en remercier.

J'ai d'ailleurs demandé à l'un d'entre vous de reposer sa question en conseil communautaire car je pense que tout le monde peut être intéressé par la réponse.

Je vous disais, du pain sur la planche, j'aurais aussi pu dire des chiffres dans des tableaux.

En effet, l'exercice, dont je vais confier la présentation à Jérémy Moreau, Conseiller délégué en charge des finances, est ardu, et parfois un peu long. Afin d'essayer d'être efficace, et nos budgets ayant été avant cette réunion concertés, je lui ai demandé de restreindre sa présentation à l'année courante sans

retour sur l'exercice précédent. Je l'assume, l'année dernière, sans vouloir être mauvais camarade, j'en ai vu certains d'entres vous, bailler ou pire piquer du nez !

C'est bien sûr pour la blague et vous détendre avant ce passionnant exercice. Je le rappelle, les budgets ne sont pas faits de dépenses réelles. Certes, ils doivent être le plus sincères possible, le plus conformes à nos ambitions connues, mais... je rappelle que ce sont des prévisions.

J'insiste un peu sur ce terme, prévision.

C'est l'acte de prévoir.

Et prévoir c'est ce qu'on imagine à l'avance comme probable.

Probable ce n'est pas non plus certain, et surtout, nous ne sommes pas parfois en capacité d'anticiper sur l'incroyable, comme ce que nous avons vécu par rapport au covid, ou encore le contexte géopolitique actuel, et ses conséquences, qu'aucun d'entre nous n'était réellement en mesure d'anticiper avant que cela nous arrive dessus, avec l'ensemble des augmentations qui s'en sont suivies.

Je vois dans l'acte de prévoir, bien plus qu'une simple anticipation sincère.

J'emprunterai la citation attribuée diversement à Adolphe Thiers ou Emile Girardin : « gouverner, c'est prévoir » afin de donner un peu de relief à l'acte de programmation budgétaire auquel nous devons nous livrer ce jour.

« Gouverner c'est prévoir » et donc c'est le projet d'une gouvernance que je sou mets ce jour à votre sagacité. Je ne vais pas empiéter sur la présentation plus détaillée qu'en fera Jérémy Moreau mais je veux redire dans ces principes généraux l'ambition qui est la nôtre :

2 axes :

- maintenir, garantir, et déployer dès que possible les services attendus par nos populations, et tous les porteurs de projets du territoire, être présent à leur côté, sans empiéter sur le champ – vaste – des compétences des communes.

- investir pour le développement du territoire, pour ne pas rater le coche des défis qui nous sont posés en termes de mobilité alternative, d'aménagement du territoire.

Nous avons de nombreux projets dans le viseur : Continuer la réalisation du schéma des modes doux, rénover la gare, contribuer à la relocalisation de l'hôpital, redéployer nos locaux, ici, pour permettre la montée en puissance de la maison France service qui ploie sous les demandes, réaliser une voie de désenclavement du port et du quartier du lycée, continuer nos politiques de développement économique, parvenir à maintenir nos équipements déficitaires ouverts etc

Spécifiquement pour la rénovation de la gare, nous aurons l'occasion d'en reparler au point 12 de la séance, au travers des conventions à souscrire avec l'EPFN.

La feuille de route est quoiqu'il en soit, chargée. Tout n'est pas inscrit dans le budget, mais c'est parce que nous faisons les bons choix aujourd'hui que tout cela sera peut-être envisageable demain.

Bien sûr, nous aurons à statuer sur la fiscalité, qu'au risque de déflorer un insoutenable suspense, je vous propose de garder à taux stable, même si comme je vous le disais il y a moins d'un mois, cette position, qui n'est pas une position obtuse de principe, ne pourra être sanctuarisée dans les années à venir.

Il faudra, je le sais et je le dis, revoir, notre stratégie fiscale et financière, notamment en lien avec le déficit généré par la compétence « déchets ».

Pour cette année, nous poursuivons le moratoire sur la stabilité parfaite des taux, pari que nous tenons depuis 2017...cette année, les bases, qui sont indexées sur l'inflation, vont déjà peser sur les budgets des ménages et des entreprises. N'en rajoutons pas. Le moral de tous est déjà bien atteint par ces réformes à la dure et sans concertation qui nous affectent tous, et touchent, à mon sens, au principe même de la solidarité nationale entre les générations.

De solidarité, il en sera question, quand nous aborderons le fonds d'accompagnement. C'est un dispositif assez exemplaire porté par la collectivité et que certains nous envient. Cela permet à la

communauté de communes d'accompagner les projets des communes sur un certain nombre de thématiques que nous avons fixé comme prioritaire.

De solidarité, il en sera encore question, dans la poursuite des dispositifs d'aides financières à destination de nos habitants pour l'acquisition de vélo à assistance électrique, ou encore de la politique volontariste que nous menons afin d'accompagner le développement nautique du territoire.

Puis nous clôturerons la séance sur une « triade » en urbanisme, une modification du règlement de PLU de la commune de St Pierre en Val, une adjonction des cartes du risque côtier qui implique une modification du PLU de Criel, et nous aurons au milieu, l'opportunité d'arrêter le projet de révision partielle du PLU d'Ault, afin de pouvoir lancer l'enquête publique sur cette évolution du PLU qui conditionne l'aboutissement des projets de la ZAC du Moulinet.

Sans plus attendre, je passe la parole à Jérémy Moreau pour la présentation du budget principal ».

1/Vote du Budget principal

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jérémy Moreau pour la présentation de ce point de l'ordre du jour, qui en fait une présentation orale synthétique.

Monsieur Jérémy Moreau expose que le projet de budget principal primitif a été présenté en commission de finances, le 3 avril 2023, qu'il tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 14 mars 2023.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 37 356 920.91 euros.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	5 750 220,00	5 666 430,16
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 289 000,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 372 789,84
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	7 039 220,00	7 039 220,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	30 317 700,91	24 575 882,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 5 741 818,91
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	30 317 700,91	30 317 700,91
	TOTAL DU BUDGET (4)	37 356 920,91	37 356 920,91

Le projet détaillé de budget était joint en annexe 2.1. Celui-ci était accompagné d'une présentation par fonction de la section de fonctionnement, de la liste des opérations d'investissement, de la liste des concours divers, de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023, du tableau des effectifs actualisé, et d'un état de la dette. En annexe 3, sont exposés des présentations brèves et synthétiques à établir à l'appui des votes budgétaires.

Monsieur le Président cède la parole aux conseillers communautaire.

Madame Florence Le Moigne demande si l'inscription d'une dépense nouvelle à hauteur de 20.000 euros pour les composteurs est réellement suffisante afin de répondre aux obligations applicables en matière de compostage à compter de 2024. Elle demande également si des composteurs sont toujours en vente pour les particuliers à la Communauté de communes et si des solutions spécifiques sont prévues pour les logements collectifs.

Monsieur le Président répond que l'orientation prise par les élus concernant l'absence d'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a induit des inscriptions prudentes pour 2023. Monsieur le Président précise que de nouvelles inscriptions seront faites sur le Budget 2024.

Pour ce qui concerne la vente des composteurs, Monsieur le Président confirme que les usagers peuvent toujours contacter les services de la communauté de communes pour acheter des composteurs.

Enfin, Monsieur le Président indique que les services travaillent en collaboration avec les bailleurs et syndic des copropriétés pour apporter des solutions particulières compte tenu des volumes à traiter.

Madame Florence Le Moigne souhaite savoir si la provision de 250.000 euros destinée à la mise en place de l'aire de grand passage des gens du voyage a déjà été versée à l'Etat et elle souhaite connaître les suites de ce dossier.

Monsieur le Président lui confirme que la provision a bien été versée à l'Etat et précise que désormais ce sont les services de l'Etat qui sont en charge des suites à donner à ce dossier.

Monsieur le Président indique qu'une réunion est prévue la semaine suivante en sous-préfecture d'Abbeville, ce qui permettra peut-être d'en savoir un peu plus.

Madame Florence Le Moigne observe que les deux terrains qui semblent toujours à l'étude se situent sur l'ancien canton d'Ault, et qu'il n'y a pas d'alternative en Seine Maritime. Elle s'étonne également qu'il soit envisagé la réalisation d'une telle aire, dans un secteur labellisé grand site de France.

Monsieur le Président précise que l'Etat pilote désormais ce dossier et qui gère donc les problématiques liées à la labellisation « Grand site de France ». Pour sa part, il n'a pas d'informations fermes concernant le lieu d'implantation de cette aire. Monsieur le Président rappelle que l'aire de grand passage devant être mutualisée avec la communauté de communes du Vimeu, il semble que les services de l'Etat privilégient des terrains situés au plus proche des deux intercommunalités. L'installation d'une aire de grand passage est une obligation, et localement les communes n'ont pas réussi à être force de proposition, ce qui peut tout à fait se comprendre.

Monsieur le Président précise que les sommes inscrites au budget concernent l'aire d'accueil permanente des gens du voyage située près de l'aérodrome. Toutefois, il souligne le fait que les travaux réalisés dans cette aire sont très vite réduits à néant en raison du manque de respect des installations publiques, comme des agents publics, par certains occupants.

Madame Isabelle Vandenberghe s'interroge sur la pertinence de devoir refaire constamment les travaux.

Monsieur le Président convient qu'on ne peut pas constamment injecter de l'argent dans un équipement qui n'est pas respecté, cependant, la communauté de communes doit répondre à ses obligations légales. Monsieur le Président souligne qu'au-delà de la problématique des dégradations matérielles, il est également très compliqué pour les agents d'intervenir car ils sont désagréablement pris à parti quand ils s'y rendent.

Monsieur Laurent Jacques rappelle pourtant qu'à l'époque où l'aire a été créée il y a maintenant 3 mandats cela se passait plutôt bien. Il précise que la gestion était alors assurée par les polices municipales du Tréport et de Eu, et que malheureusement sous la précédente gouvernance, le même dispositif n'a pas été prolongé par ceux qui étaient aux commandes de la ville d'Eu.

Monsieur le Président déplore effectivement le désengagement de la police municipale sur la gestion de cet équipement.

Monsieur Alain Trouessin demande à quoi se rapporte les crédits relatifs au schéma de gestion des eaux pluviales.

Monsieur le Président explique que ce schéma est réalisé dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'habitat (PLUI-H) pour l'ensemble du territoire. Il en est de même pour l'étude cavités souterraines.

Monsieur Marcel Le Moigne demande si le Bureau d'Etudes tient bien compte de ce qui existe déjà. Il dit penser au schéma réalisé sur ce sujet, par le SIVOM d'Ault.

Monsieur le Président lui confirme et précise qu'il s'en assurera. Il ajoute qu'il y a des mises à jour à envisager afin de tenir aussi compte de certains travaux réalisés, notamment la suppression de certains axes de ruissellement.

Sans autre question, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, et toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire approuve par :

- 42 voix pour
- 3 abstentions : Monsieur Isabelle Vandenberghe, Monsieur Gilbert Deneufve et Monsieur Aurélien D'hier.

le budget principal 2023 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	30 317 700.91	30 317 700.91
Section d'investissement	7 039 220.00	7 039 220.00
Total Budget Principal	37 356 920.91	37 356 920.91

2/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le président rappelle que concernant la fiscalité, la note exposait les tenants et aboutissants des réflexions menées notamment par le Bureau à ce sujet. C'est ainsi que l'augmentation de 7,1% des bases, curseur sur lequel la Communauté de Communes n'a pas la main, a invité les élus à ne pas proposer une augmentation des taux, dans la mesure où les bases déterminées par l'Etat ont fortement augmenté.

Monsieur le Président rappelle cependant qu'il faut que les élus du conseil communautaire aient à l'esprit qu'il sera, dans les années à venir, sans doute nécessaire d'augmenter les taux, et en premier lieu celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Monsieur le Président précise : « pour cette année le message est clair : stabilité des taux ».

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé aux votes.

○ Après en avoir délibéré, et toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

- d'appliquer pour l'année 2023 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 3.94 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,01 %,

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 8,03 %.
- Le taux de CFE à 26.86% correspond au taux moyen pondéré. Le lissage des taux de chaque commune est en cours jusqu'en 2024.

- de valider la prolongation d'une année supplémentaire du moratoire sur l'évolution du taux de TEOM et de maintenir le taux à 8% sur l'ensemble du territoire, pour l'année 2023.

Certaines prestations complémentaires réalisées à la demande expresse des communes, seront remboursées par elles à la Communauté de Communes, par le biais de conventions de participation.

- d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à la valeur de 750.000 euros pour l'année 2023 (valeur stable depuis la prise de la compétence GEMAPI et l'instauration de la Taxe dédiée)

3/ Vote du Budget annexe « Développement Economique »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jérémy Moreau pour la présentation de ce point de l'ordre du jour, qui en fait une présentation synthétique.

Monsieur Jérémy Moreau expose que le projet de budget annexe « Développement économique » a été présenté en commission de finances, le 3 avril 2023 et qu'il tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 14 mars 2023.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 20 516 951.34 euros.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 5 568 740,00	RECETTES 9 880 100,67
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	250 000,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 4 061 360,67	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		9 880 100,67	9 880 100,67
<hr/>			
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 10 636 850,67	RECETTES 10 636 850,67
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		10 636 850,67	10 636 850,67
TOTAL DU BUDGET (4)		20 516 951,34	20 516 951,34

Le projet détaillé de budget était joint en annexe.

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

- ⊙ Après en avoir délibéré, et toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le budget annexe « développement économique » pour l'année 2023 tel que présenté en annexe.

4/Vote du Budget annexe « Atelier Relais »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jérémy Moreau pour la présentation de ce point de l'ordre du jour, qui en fait une présentation synthétique.

Monsieur Jérémy Moreau expose que le projet de budget annexe « Atelier relais » a été présenté en commission de finances, le 3 avril 2023 et qu'il tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 14 mars 2023.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 196 227.29 euros.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	57 500,00	118 127,29
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 60 627,29	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	118 127,29	118 127,29
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	78 100,00	78 100,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	78 100,00	78 100,00
		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL DU BUDGET (4)	196 227,29	196 227,29

Le projet détaillé de budget était joint en annexe 2.3.

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, et toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le budget annexe « atelier relais » pour l'année 2023 tel que présenté en annexe.

5/Vote du Budget annexe « Centre Aquatique »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jérémy Moreau pour la présentation de ce point de l'ordre du jour, qui en fait une présentation synthétique.

Monsieur Jérémy Moreau expose que le projet de budget annexe « Centre aquatique » a été présenté en commission de finances, le 3 avril 2023 et qu'il tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 14 mars 2023.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2 800 727.38 euros.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	538 141,00	815 686,38
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	107 000,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		170 545,38	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	815 686,38	815 686,38
		+	+
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 985 041,00	1 985 041,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 985 041,00	1 985 041,00
		+	+
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 800 727,38	2 800 727,38

Le projet détaillé de budget était joint en annexe 2.4.

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, et toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le budget annexe « centre aquatique » pour l'année 2023 tel que présenté en annexe.

6/ Vote du Budget annexe « Tourisme »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jérémy Moreau pour la présentation de ce point de l'ordre du jour, qui en fait une présentation synthétique.

Monsieur Jérémy Moreau expose que le projet de budget annexe « Tourisme » a été présenté en commission de finances, le 3 avril 2023 et qu'il tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 14 mars 2023.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2 007 279.20 euros.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	298 705,85	116 873,35
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	46 000,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 227 832,50
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		344 705,85	344 705,85
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 662 573,35	1 662 572,36
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,99
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 662 573,35	1 662 573,35
TOTAL DU BUDGET (4)		2 007 279,20	2 007 279,20

Le projet détaillé de budget était joint en annexe 2.5.

Monsieur le Président note qu'il y a eu un travail important réalisé pour l'optimisation du produit de la taxe de séjour qui double. Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions.

Monsieur Marcel Le Moigne souligne que les recettes liées à la taxe de séjour augmentent d'année en année. Monsieur Marcel Le Moigne précise néanmoins que le travail de recensement des logements doit se poursuivre mais que cela n'est pas simple.

Monsieur le président note que la collectivité s'améliore d'année en année : « Les mailles du filet se resserrent ».

Sans autre remarque, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, et toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le budget annexe « tourisme » pour l'année 2023 tel que présenté en annexe.

7/ Vote du Budget annexe « GEMAPI »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur JérémY Moreau pour la présentation de ce point de l'ordre du jour, qui en fait une présentation synthétique.

Monsieur JérémY Moreau expose que le projet de budget annexe « GEMAPI » a été présenté en commission de finances, le 3 avril 2023 et qu'il tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 14 mars 2023.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2 223 400 euros.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	206 000,00	226 368,11
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	114 000,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 93 631,89
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	320 000,00	320 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 903 400,00	1 739 700,03
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 163 699,97
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 903 400,00	1 903 400,00
		TOTAL DU BUDGET (4)	2 223 400,00
			2 223 400,00

Le projet détaillé de budget était joint en annexe 2.6.

Madame Florence Le Moigne expose que la commune d'Ault est très concernée par les questions en lien avec la GEMAPI, pour lesquelles elle participe financièrement au titre des charges transférées et des attributions de compensation. Elle a le sentiment qu'il y a peu de travaux réalisés en contrepartie sur le territoire de la commune. Elle interroge le Président afin de savoir à quelle date le rapport de CLECT sera présenté aux élus.

Monsieur le Président reconnaît qu'il y a eu du retard pris sur l'établissement du rapport de CLECT. Il souligne le fait que la Communauté de Communes, par son adhésion est dessaisie totalement de l'ingénierie sur les sujets de GEMAPI.

Monsieur le Président précise que les travaux sont maintenant portés et planifiés par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand littoral Picard. Il concède ne pas être spécialiste en matière de GEMAPI mais explique qu'en tant qu'élu, il s'en remet aux préconisations des techniciens du syndicat pour prioriser les travaux à effectuer.

Madame Florence Le Moigne explique qu'un beau projet pour la réfection des épis avait été présenté mais qu'aucun travaux n'ont été effectués.

Monsieur Marcel Le Moigne indique qu'il a envoyé le matin même un courrier au syndicat mixte pour rappeler au Syndicat les demandes faites précédemment par la commune d'Ault pour la réalisation de travaux sur son territoire. Il rappelle qu'il est nécessaire qu'une convention soit établie entre les acteurs afin que les travaux soient identifiés et programmés. Monsieur Le Moigne tient à souligner l'importance de ces travaux d'entretien car certains points de fragilité ont été repérés sur la digue 83 et sur l'enrochement à proximité du casino est à revoir.

Monsieur le Président reconnaît être attentif à cette question car sa responsabilité peut être engagée. Il rappelle cependant que le syndicat ne l'a jamais sollicité pour des travaux à réaliser sur Ault.

Monsieur Marcel Le Moigne rappelle que la digue 83 n'est pas terminée et que le petit entretien permettrait d'éviter des coûts importants.

Monsieur le Président répond que l'enrochement est une solution alternative peu coûteuse. Il précise qu'il va se rapprocher rapidement du syndicat pour leur demander l'établissement d'un programme.

Madame Florence Le Moigne estime que les attributions de compensation ont été prises pour ces travaux sans retour pour l'instant pour la commune.

Monsieur le Président répond que cela a été fait pour toutes les communes.

Sans autre question il est procédé au vote.

Après en avoir délibéré, et toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le budget annexe « GEMAPI » pour l'année 2023 tel que présenté en annexe.

8/ Vote du Budget annexe « O2S Sport Santé Bien être »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jérémy Moreau pour la présentation de ce point de l'ordre du jour, qui en fait une présentation synthétique.

Monsieur Jérémy Moreau expose que le projet de budget annexe « O2S Sport Santé Bien Être » a été présenté en commission de finances, le 3 avril 2023 et qu'il tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 14 mars 2023.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 676 823.09 euros.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	26 000,00	38 523,09
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	25 000,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 12 476,91
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	51 000,00	51 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	625 823,09	625 823,09
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	625 823,09	625 823,09
	TOTAL DU BUDGET (4)	676 823,09	676 823,09

Le projet détaillé de budget était joint en annexe 2.7.

Monsieur le Président invite Monsieur Benoît Ozenne a exposé la question qu'il lui avait adressée avant la commission des finances afin que chaque conseiller communautaire puisse avoir connaissance de celle-ci et de la réponse apportée.

Monsieur Benoit Ozenne expose à l'ensemble des membres du conseil communautaire qu'il souhaiterait connaître les éléments financiers qui permettraient de mettre les comptes de l'établissement O2S à l'équilibre.

Monsieur le Président répond : « La structure présente en 2022 un déficit structurel d'environ 170.000 euros, avec aucune année en exercice complet (soit covid, soit fermeture d'activités).

En 2023, la masse salariale augmente en lien avec la réouverture du bassin à plein régime, soit avec 2 coachs bassin. L'équipement sera doté d'une direction commerciale plus chevronnée à compter d'avril. Cela va produire à termes ses effets, je le souhaite.

Pour mettre la structure à l'équilibre, il faudrait dégager aux alentours de 485.000 euros de chiffres d'affaires.

Ce n'est pas irréalisable, sur les seuls exercices de gestion complète connus dans l'équipement, c'est-à-dire ceux de la précédente gestion mutualiste, le chiffre d'affaires a été jusqu'à 520.000 euros. Mais, la gestion était « plombée » par des dépenses en ressources humaines et achats divers, qui occasionnaient, malgré ce chiffre d'affaires correct, un résultat net négatif d'environ -310.000 euros par an, ce qui a amené à la liquidation judiciaire.

Quand on y regarde de près, et alors même qu'on n'a jamais réussi à fonctionner à plein régime sur une année, notre déficit est actuellement 2 fois moindre. Ce n'est pas l'objectif d'équilibre que je me suis fixé mais, ces éléments m'amènent à penser que nous pouvons y arriver.

Pour dégager 485.000 euros de chiffres d'affaires, il faut augmenter les produits des ventes de 330%. Cela peut paraître beaucoup en pourcentage, car le nombre de clients réguliers a baissé avec la fermeture du bassin. Mais traduit en valeur cela signifie que nous serions à l'équilibre avec 710 clients réguliers présentant un panier moyen mensuel de 58 euros. Aujourd'hui le panier moyen mensuel est aux alentours de 66 euros. Donc cela laisse des possibilités d'ajustement également.

Il faut se souvenir que l'équipement est conçu pour une clientèle de 800 clients.

Enfin, je vous rappelle que la cession s'est conclue au prix de 180.000 euros en immobilisation réelle, pour un bien dont la valeur est estimée à 800.000 euros. D'un point de vue purement patrimonial, cela signifie que le déficit de 170.000 euros est mécaniquement couvert pour environ 3,64 ans.

Cela couvre donc encore, sur le principe, pour partie l'exercice en cours.

Enfin, j'attire également votre attention sur le fait que nous n'avons pas pu atteindre un point d'équilibre du fait notamment de la crise du COVID : nous avons racheté l'établissement en novembre 2020, et les contraintes du covid ont engendré une réouverture de l'établissement le 20 janvier 2021... avec restriction jusqu'en juin 2021. Puis par la suite, nous avons dû fermer les activités bassin faute de coachs en août 2022... Ce n'est pas une situation de nature à faciliter l'essor commercial de la structure.

J'espère que tout cela sera bientôt définitivement derrière nous.

Malgré tout au 31/12/2022, nous avons aux alentours de 185 clients réguliers. La fermeture des activités bassin au 1^{er} août a causé le départ ou la suspension de 110 clients et une perte de recettes de 25.000 euros par trimestre (45.665 environ pour 2022).

Il s'agit donc à la réouverture de retrouver la clientèle ordinaire d'avant la période covid (donc pas optimale en soit) d'environ 300 clients réguliers et de la doubler.

Pour 2023, j'estime malheureusement encore assez irréaliste de croire que nous pourrions remettre la structure à l'équilibre, mais on va tout faire pour y tendre, et réduire le plus possible le déficit en deçà de 170.000 euros.

Cela va être rendu possible, grâce à une communication efficace, la fin des jauges et des réservations, et une politique commerciale plus dynamique.

Je n'oublie pas non plus les points négatifs : comme dans tous les équipements publics, nous sommes confrontés à l'augmentation des tarifs de l'énergie, et globalement l'inflation sur tous les produits courants. Nous sommes vigilant sur les dépenses.

Au-delà de l'augmentation du nombre de clients, d'autres leviers sont actionnables cumulativement : comme l'augmentation de la grille tarifaire, ou des choix d'activités ou d'embaucher un second coach en salle qui nous éviterait de payer des prestataires extérieurs, tout en diversifiant et dynamisant l'offre.

Ces choix seront fait en concertation avec le nouveau directeur de l'établissement qui arrivera début mai.

La réouverture des activités en bassin est attendue dès que possible, même si quelques ajustements sont à faire : actualisation de certaines procédures, remise à jour du matériel périssable, changement du vase d'expansion, réalisation des analyses d'usage etc . En tout état de cause, je souhaite que nous puissions rouvrir au plus tard le 1^{er} mai. Voilà ce que je souhaitais vous présenter concernant le budget O2S ».

Madame Isabelle Vandenberghe demande si les offres de santé (soins après cancer notamment) sont toujours envisagées, car elle estime que les ateliers « fabriquer vos savons » ne permettront pas de réduire le déficit de l'équipement.

Monsieur le Président répond que ces ateliers sont souvent complets. Il ajoute que le nouveau directeur a mis en place dans une structure similaire, le sport sur ordonnance. Il espère que la collectivité pourra donc mettre en place ce type d'actions et que les médecins du territoire s'inscriront également dans cette démarche.

Madame Isabelle Vandenberghe estime que les ateliers sont onéreux par rapport aux recettes générées.

Monsieur le Président répond que le financement de ces ateliers ne se fait pas que par le biais de la participation des usagers mais également grâce à des financements obtenus via des appels à projet.

Monsieur le Président ajoute que le recrutement de 2 coachs bassin va redynamiser l'équipement.

Monsieur Vincent Rousselin est inquiet quant à l'objectif du nombre abonnés à atteindre, 710 clients réguliers, puisqu'on a constaté qu'un tiers des clients s'est désabonné suite à la fermeture des activités bassins.

Monsieur Vincent Rousselin indique que cela montre la difficulté qu'aura la collectivité à faire évoluer les recettes, cela explique donc sans doute les craintes de certains conseillers communautaires lors du rachat de l'équipement. L'offre d'O2S est basée principalement sur le bassin, or la communauté de communes dispose déjà d'une offre avec le centre aquatique O2Falaises. Il semble que les désabonnements soient liés à l'absence de cours aquatiques, aussi, il lui semble difficile, même avec les recrutements, d'atteindre cet objectif de 710 clients réguliers dans l'établissement.

Monsieur le Président répond que les offres O2S sont des offres groupées bassin et salle et qu'il n'existe pas d'adhésion uniquement aquatique mais qu'il sera vigilant et fera le maximum pour baisser le déficit.

Madame Martine Douay précise que des soins de support oncologique vont arriver début mai 2023 au sein de l'établissement tels que la sophrologie, la socio-esthétique, des séances de sport adapté et de diététique sous la forme de 12 séances par personne atteinte d'un cancer (habitant sur le territoire).

Monsieur le Président affirme que géographiquement l'équipement est bien placé, à proximité du futur hôpital et de l'EHPAD ce qui permettra de développer le sport santé. Par ailleurs, Monsieur le Président rappelle que l'objectif avec O2S n'est pas de faire de la concurrence à O2Falaises mais bien de proposer une nouvelle offre.

Sans autre question, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, et toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire, approuve par :

37 voix pour

5 abstentions : Monsieur Benoit Ozenne, Madame Dominique Mallet, Monsieur Jean-Charles Vitaux, Madame Marylise Bovin, Monsieur Vincent Rousselin

3 voix contre : Monsieur Aurélien D'hier, Madame Isabelle Vandenberghe et Monsieur Gilbert Deneufve

le budget annexe « O2S Sport Santé Bien Être » 2023 tel que présenté en annexe.

9/ Vote du Budget annexe « Hôpital et EHPAD »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jérémy Moreau pour la présentation de ce point de l'ordre du jour, qui en fait une présentation synthétique.

Monsieur Jérémy Moreau expose que le projet de budget annexe « Hôpital et EHPAD » a été présenté en commission de finances, le 3 avril 2023 et qu'il tient compte des choix et des orientations exprimés

lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 14 mars 2023.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 691 500 euros.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	631 500,00	631 500,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	631 500,00	631 500,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	60 000,00	60 000,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	60 000,00	60 000,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	691 500,00	691 500,00

Le projet détaillé de budget était joint en annexe 2.8.

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, et toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le budget annexe « Hôpital et EHPAD » pour l'année 2023 tel que présenté en annexe.

10/ Fonds d'accompagnement financier aux projets d'intérêt communautaire portés par des communes membres : modification du règlement et validation de la programmation 2023

Monsieur le Président expose que le Conseil Communautaire a fixé un règlement afin de mettre en place d'un dispositif de soutien financier et d'abondement aux projets d'intérêt communautaire portés par des communes membres ;

A ce titre ont été définis 5 axes prioritaires d'actions :

- L'amélioration de la trame viaire douce,
- Le développement économique dont le tourisme, le commerce et le patrimoine,
- Les actions en lien avec les politiques de santé publique communautaires (contrat local de santé),
- Les investissements en lien avec le plan air, climat, énergie, territoire
- Les travaux de sécurisation des espaces publics, dont les aménagements de sécurité routière

Un appel à projets lancé pour l'année 2023, et les 21 dossiers reçus et déclarés tout ou partiellement éligibles.

Monsieur le Président ajoute que pour mettre en perspective ce programme, il faut noter que depuis la création du fonds (années 2020, 2021 et 2022) 2.002 385 euros ont été reversés par la Communauté de Communes en soutien des projets communaux.

Monsieur le Président souligne : « cela concerne toutes les communes. Le fonds d'accompagnement, pour les petites communes, c'est le moyen de faire financer certains de vos investissements à 50%. Dans les mois à venir, avec la gouvernance j'ai souhaité qu'on se penche aussi sur ce que l'on pouvait proposer aux plus petites communes pour faciliter le quotidien, tel que l'entretien des talus, le fauchage, mais nous aurons l'occasion de revenir vers vous prochainement à ce sujet »

Monsieur le Président précise que Bureau communautaire s'est réuni le 2 février 2023 aux fins d'analyse des dossiers déposés par les communes membres.

Une analyse détaillée a été adressée en annexe 6 de la convocation, avec le tableau des propositions de répartition du fonds dans votre note. Il précise que l'ouverture maximale de crédits de 1 529 355,81. Deux dossiers font l'objet d'une modification des valeurs de subvention sollicitées en raison de l'inéligibilité de certaines dépenses présentées.

Monsieur le Président expose que le Bureau Communautaire propose également de modifier à l'avenir l'intitulé de l'axe 3 actuellement formulé ainsi : « actions en lien avec les politiques de santé publique communautaires (contrat local de santé) » et plutôt viser à l'avenir « les actions en lien avec le contrat local de santé, le développement des liens sociaux et intergénérationnels ».

Cette modification est proposée afin de rendre le contenu de cet axe plus explicite, et compte tenu des demandes déposées, en lien certes avec la santé, mais plus directement avec la promotion des liens sociaux, qui constituent aussi un élément déterminant de la santé.

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, et toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

- De modifier pour les appels à projets à venir l'axe prioritaire n°3 dont le libellé devient : « actions en lien avec le contrat local de santé, le développement des liens sociaux et intergénérationnels »
- D'attribuer au titre de la programmation 2023, les abondements financiers pour un montant total de 1 529 355,81 euros tels que repris et répartis dans le tableau ci-dessous :

Porteur de projet	Objet de l'opération	Subvention maximale attribuable (le montant versé sera ajusté conformément aux stipulations des délibérations en date des 12 décembre 2019, 8 avril 2021 et 12 avril 2022)
AULT	Création d'une aire de repos et accueil cyclotouristes au sein d'un parc intergénérationnel multi activités le long de la vélo route maritime (rue de Dalhausen)	173 059
BEAUCHAMPS	Reconversion d'un ensemble bâti en vue de l'évolution et de la sécurisation du groupe scolaire - Phase 1 : acquisitions foncières	39 000,00
BUIGNY-LES-GAMACHES	Aménagement paysager de la place Eugène Chivot et création d'une aire de jeux et d'un boulodrome	4 983
CRIEL-SUR-MER	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire	360 000,00
DARGNIES	Travaux de requalification et de sécurisation de la traversée du bourg (RD 2) - tranche 2	267 699
ETALONDES	Travaux d'isolation intérieure (murs et plafonds) de l'école	21 791
EU	Rénovation énergétique et modernisation des installations de l'éclairage des 3 terrains du stade Franchet	96 936
FLOCCUES	Rénovation énergétique de la mairie et de la salle des fêtes	13 979
FRIAUCOURT	Mise aux normes et travaux d'amélioration énergétique de la mairie	31 571
GAMACHES	Réalisation d'une liaison douce vers la zone d'activités	14 961,90

LE MESNIL REAUME	Réfection de la toiture de la mairie et isolation des combles	20 355
LE TREPORT	Construction d'une salle polyvalente sportive - phase 1 (avenue des albatros)	94 084
LONGROY	Travaux de rénovation de l'éclairage public (route de Guerville jusqu'au carrefour de la Rochelle)	3 626,57
MERS-LES-BAINS	Acquisition de l'équipement scénique du pavillon des bains	213 567,51
MILLEBOSC	Travaux d'efficacité énergétique / mairie et école	5 519,12
MONCHY-SUR-EU	Opération de relamping (installation d'un éclairage public par Leds dans l'ensemble des rues dans lesquelles les réseaux ne sont pas enfouis)	8 647,30
OUST-MAREST	Réhabilitation / transformation d'un ancien vestiaire de football en cabinet de soins infirmiers	28 356,95
PONTS-ET-MARAIS	Aménagement de la rue Octave Tancret et Robert Tollier	66 845,49
ST PIERRE EN VAL	Travaux de rénovation de l'éclairage public (rue de la maison rouge)	11 802,00
SAINT QUENTIN LA MOTTE	Relamping (69 points lumineux) et video protection	44 784,40
SAINT REMY BOSCROCOURT	Isolation du plafond de la salle polyvalente	7 790,00
TOTAL		1 529 355,81

- o D'autoriser Monsieur le Président à liquider les sommes sur présentation des factures, et d'un état détaillé certifié par la DRFIP, et dans le respect des dispositions prévues par les délibérations en date du 12 décembre 2019, du 8 avril 2021, et du 12 avril 2022
- o D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte ou convention et à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

Après le vote Monsieur Alain Trouessin demande s'il serait possible de modifier les clauses du règlement qui imposent une liquidation des opérations avant le 31 mars de l'année N+1. Monsieur Alain Trouessin argumente en précisant que les communes sont, du fait de la conjoncture économique actuelle, confrontées à des retards de commande de matériaux ou des difficultés pour trouver des prestataires.

Monsieur le Président répond qu'il n'est pas favorable à la modification du règlement sur ce point. Il explique que les travaux peuvent être réalisés en deux ou plusieurs phases pour pouvoir tenir le délai de 31 mars.

11/ Reconstitution de dispositifs d'aides financières :

11.2 / reconstitution des aides financières aux opérateurs de la station nautique

Monsieur le Président expose que par délibérations successives en date du 10 mars 2020, 16 mars 2021, et 1^{er} mars 2022, le Conseil Communautaire a mis en place et renouvelé un dispositif d'aides financières aux porteurs de projets émanant de structures associatives ayant intégrées la Station Nautique des Villes Sœurs.

La poursuite de l'accompagnement financier de la filière dans son développement a pour but d'améliorer la qualité des services, des sites et des offres.

A titre de bilan, il est précisé les éléments suivants :

	ANNEE 2020	ANNEE 2021	ANNEE 2022
Nombre d'associations membres de la station Nautique ayant reçu une aide	6	6	6
Montant total des aides versées par la CCVS	23 739,49 €	28 191 €	28.663,96 €
Montant total de l'investissement par les porteurs de projets	76 459,42 €	59 513 €	75 426,81 €

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

- Après en avoir délibéré, et toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:
 - de valider la poursuite du versement d'aides financières en soutien des projets portés par des structures associatives ayant intégrées la Station Nautique des Villes Sœurs, pour l'année 2023, conformément aux précédentes modalités
 - d'intervenir financièrement à hauteur de 70% avec un maximum de 7000 euros d'aides par porteur de projet éligible
 - de donner la possibilité à Monsieur le Président, dans la limite des crédits ouverts au budget et sous réserve du respect du cahier des charges et des dispositions légales et réglementaires, de formaliser l'attribution des aides par voie de décision
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte, et à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

11.1/ Renouvellement des aides financières à l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf dit VAE

Monsieur le président présente que l'engouement de la population pour le vélo, et plus particulièrement pour le vélo à assistance électrique, s'affirme depuis plusieurs années.

Afin d'accompagner l'ensemble des habitants du territoire vers le choix de ce mode de déplacement, et dans la continuité des actions menées par la communauté de communes en matière de mobilité douce, il est proposé de renouveler le dispositif d'aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique neuf (VAE) en place depuis 2021.

Depuis la mise en place en 2021, 654 personnes ont pu en bénéficier, pour un total d'aides financières versées par la C CVS de 96 176,10€.

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

- Après en avoir délibéré, et toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le renouvellement de l'opération dans les mêmes conditions et modalités que précédemment, en la limitant au financement de 500 VAE pour 2023, soit un budget maximum de 75 000 €.

12/ Conventi onnements avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre du projet de réhabilitation de la gare Le Tréport / Mers

Monsieur le Président expose que par délibération en date du 18 décembre 2018, la Communauté de Communes s'est portée acquéreur de la gare du Tréport/Mers, acquisition formalisée par acte authentique le 16 mars 2020.

En parallèle, la Communauté de Communes a confié à l'Etablissement Public foncier de Normandie (EPFN) la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la réhabilitation du bâtiment et d'une partie du parvis.

Cette étude est arrivée à son terme, et le Conseil Communautaire par délibération en date du 6 décembre 2022, a validé le principe de réalisation de cette opération.

Le coût d'objectif prévisionnel total de l'opération est fixé à 4.692.000 euros HT.

Comme convenu dans la délibération en date du 6 décembre 2022, la Communauté de Communes s'est rapprochée de l'EPFN afin de conclure une nouvelle convention d'étude et de constituer un groupement de commandes pour la passation des marchés publics.

12.1/ Convention d'études – concernant les études de maîtrise d'œuvre préalables à la réhabilitation du site et du bâtiment de la gare du Tréport/Mers.

Pour ce qui concerne la convention d'études de maîtrise d'œuvre, celle-ci sera portée par l'EPFN, pour un coût évalué à 150.000 euros HT. Le financement prévu est le suivant : 45% pris en charge par l'EPFN, 40% par la région, et les 15 % restant seront à la charge de la Communauté de Communes.

Un projet de convention d'études afin de réaliser les études de maîtrise d'œuvre préalables aux travaux de réhabilitation du site et du bâtiment de la Gare du Tréport/Mers était joint en annexe 8 de la convocation. Cette convention expose notamment la consistance des études dont il s'agit, les relations financières entre l'EPFN et la Communauté de Communes (acompte, solde, et TVA), et les obligations de communication.

La convention d'étude comprend outre les études de maîtrise d'œuvre :

- les missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé,
- les missions de contrôle technique sur les éléments du « clos et couvert » dans le cadre du périmètre couvrant la gare et les abords proches devenus propriété de la CCVS.
- les prestations d'assurances (TRC, CNR et DO)
- l'éventuel référé préventif en cas potentiel litige avec les propriétés voisines.

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, et toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de valider le principe de signature d'une convention d'études dont la consistance est exposée ci-dessus
- de charger Monsieur le Président de signer la version définitive de la convention d'intervention de l'EPFN sur la friche « bâtiment de la gare » au Tréport.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte, ou à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

12.2/ Constitution d'un groupement de commandes pour la passation des marchés publics dans le cadre du projet de réhabilitation du site et du bâtiment de la gare du Tréport/Mers

Monsieur le président expose qu'en parallèle des études de maîtrise d'œuvre, il y a lieu d'anticiper dès à présent la constitution d'un groupement de commandes avec l'EPFN.

L'EPFN participera, en tant que maître d'ouvrage, aux travaux de réhabilitation du « clos-couvert ».

La CCVS reste quant à elle maître d'ouvrage des autres travaux, notamment, les travaux d'aménagements intérieurs, l'aménagement des espaces extérieurs et des abords.

Afin de préserver la cohérence architectural et technique de l'opération, et d'en optimiser les coûts, il est proposé au Conseil Communautaire de se grouper avec l'EPFN pour lancer conjointement la consultation des prestataires et entreprises à désigner en vue de la réalisation des travaux.

L'EPFN sera donc chargé de la passation des marchés publics suivants pour le compte du groupement qu'elle constitue avec la Communauté de Communes à cette fin :

- Maîtrise d'œuvre : ensemble des missions de base + missions complémentaires (OPC, éventuellement SSI, CEM, EXE)
- Mission de contrôle technique,
- Assurances (TRC, CNR et DO)
- Travaux en vue de la réhabilitation des bâtiments et du site

L'EPFN assurera la coordination du groupement, tel que défini dans le projet de convention de groupement de commandes joint en annexe 9. L'EPFN interviendra en pleine concertation et association avec la Communauté de Communes, et pour le compte de celle-ci.

Il y a lieu de constituer une commission d'appel d'offres (CAO) conjointe pour la passation des marchés portés par le groupement de commande.

Il est proposé selon le nombre de sièges de titulaires et de suppléants disponibles au sein de la CAO du groupement qui sera présidée par l'EPFN et constituée à son initiative

➤ de désigner en qualité de membres titulaires de la CAO du groupement de commande les membres ci-dessous pris dans l'ordre suivant :

• Eddie Facque / Laurent Jacques / Michel Barbier / Marcel Le Moigne / Michel Delépine / Bruno Saintyves

Il s'agit des membres de la CAO de la Communauté de Communes, pris dans leur ordre de désignation.

➤ de désigner en qualité de membres suppléants de la CAO du groupement de commande les membres proposés en qualité de membres titulaires si le nombre de titulaire offert à la CCVS dans le cadre du groupement était inférieur à 6. Au cas où ce nombre serait égal à 6, seraient désignés en qualité de membres suppléants les membres ci-dessous pris dans l'ordre suivant :

• José Marchetti / Jean-Claude Davergne / Raynald Boulenger / Jean-Pierre Trolley / Jean-Paul Mongne / Jérémy Moreau

Il s'agit des membres suppléants de la CAO de la Communauté de Communes, pris dans leur ordre de désignation auquel est ajouté un membre de la gouvernance pris dans l'ordre du tableau (1^{er} Conseiller Communautaire délégué).

Monsieur le Président cède la parole aux conseillers communautaires.

Monsieur Marcel Le Moigne demande comment les travaux vont s'articuler et si une convention sera signée pour organiser la réalisation de travaux à la fois sous maîtrise d'ouvrage EPFN et Communauté de communes.

Monsieur le Président répond que dans un premier temps une convention sera signée avec l'EPFN. Il explique que l'EPFN devra ensuite se porter acquéreur d'une partie du bâtiment afin de pouvoir lancer la procédure et réaliser les travaux. Monsieur le Président explique que l'EPFN ne peut réaliser les travaux sur le clos et le couvert sans être propriétaire pour partie du bâtiment. Monsieur le Président précise qu'une fois le clos et le couvert effectué, l'EPFN restituera la totalité à la Communauté de communes.

Monsieur Laurent Jacques exprime son inquiétude quant à la durée de ce chantier puisque le bâtiment continue de souffrir du mauvais temps. Il demande si des travaux d'entretien et/ou de sécurité ne seront pas à prévoir.

Monsieur le Président répond que si des travaux de mise en sécurité sont nécessaires, ils seront réalisés mais il précise que la convention avec l'EPFN devrait être signée dans les prochaines semaines.

Sans autre question, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, et toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de valider le principe de signature de la convention de groupement de commandes dont la consistance est exposée ci-dessus

- de me charger Monsieur le Président de signer la version définitive de la convention de groupement de commandes en vue de la réhabilitation de la gare du Tréport /Mers

- de désigner en qualité de membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande, et en fonction du nombre de siège disponible, les membres du Conseil Communautaire selon les ordres de désignation exposés ci-dessus. La commission d'appel d'offres du groupement sera assistée par des agents en charge de ces domaines au sein de la Communauté de Communes

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte, ou à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

13.1/ Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Pierre-en-Val : modalités de mise à disposition du public

Monsieur le Président expose que la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de Saint-Pierre-en-Val a été prescrite par arrêté du 20 février 2023 visant la modification des règles d'implantation vis-à-vis des limites séparatives en zone Uy.

Il s'agit de modifier à la marge les règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives, et notre décision a pour but de convenir des modalités de mise à disposition du public.

Monsieur le Président donne à la parole à Monsieur Daniel Roche, maire de Saint-Pierre-en-Val.

Monsieur Daniel Roche souligne que la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de Saint-Pierre-en-Val a été prescrite afin de modifier les règles d'implantation vis-à-vis des limites séparatives en zone Uy. Il ajoute qu'il convient à l'article 7.3 d'ajouter la mention « en limites séparatives » après « les annexes s'implanteront ».

Annexe 1 : Article actuel

ARTICLE Uy 7 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES

7.1 - Les constructions seront implantées à une distance minimale des limites séparatives égale à la moitié de la hauteur de la construction sans être inférieure à 5 m.

7.2 - Dans le cas d'agrandissement d'une construction existante non conforme à l'article 6.1, les constructions pourront être implantées dans le prolongement de l'existant.

Annexe 2 : Article nouveau

ARTICLE Uy 7 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES

7.1 - Les constructions principales doivent :

7.1.1 - soit joindre une ou plusieurs limites séparatives,

7.1.2 - soit observer un recul par rapport à celle-ci au moins égal à la moitié de la hauteur de la construction, sans être inférieure à 3 mètres.

7.2 - Dans le cas d'agrandissement d'une construction existante non conforme à l'article 7.1, les constructions pourront être implantées dans le prolongement de l'existant.

7.3 - Les annexes s'implanteront en limites séparatives ou observeront un recul minimal par rapport à toutes les limites séparatives (latérales et fond de parcelles) de 1,90 m.

Sans question, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, et toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De mettre à disposition du public le dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Pierre-en-Val du 01/06/2023 au 03/07/2023 inclus en mairie et au siège de la CCVS aux heures habituelles d'ouverture, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme, et d'y tenir deux registres afin d'y inscrire toute remarque ;

- De mettre à disposition également le dossier sur le site web de la CCVS ;

- D'afficher à la fois en mairie et au siège de la CCVS de cette mise à disposition sera effectuée 8 jours avant le début de la mise à disposition ;

- De porter à la connaissance du public un avis portant sur les modalités de mise à disposition du public au moins huit jours avant le début de la mise à disposition.

13.2/ Arrêt du projet de révision partielle du Plan Local d'Urbanisme de Ault

Monsieur le Président présente que la révision du Plan Local d'Urbanisme d'Ault relatif à la zone du Moulinet a été prescrite par le Conseil communautaire le 28 juin 2022.

Les modalités de la concertation ayant été effectuées et les documents finalisés, le projet est aujourd'hui prêt à être arrêté.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Marcel Le Moigne, maire d'Ault.

Monsieur Marcel Le Moigne dresse le bilan des remarques de l'association Ault Environnement qui s'inquiétait du zonage permettant d'implanter des cabanons, l'association s'interrogeait notamment leur

volume. Il explique qu'aujourd'hui il ne connaît ni les volumes des cabanons ni leur implantation mais précise qu'une réunion publique se tiendra le 22 avril pour présenter le projet en détail.

Monsieur le Président interroge l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, ni remarque, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, et toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de tirer le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération
- d'arrêter le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme d'Ault tel qu'annexé à la présente délibération
- d'afficher la présente délibération en mairie et au siège de la CCVS pendant 1 mois conformément à l'article R.153-3 du Code de l'urbanisme et de mettre à disposition du public le dossier définitif du projet de révision tel qu'il est arrêté
- d'autoriser Monsieur le Président à organiser l'enquête publique relative au projet de PLU et à signer tout document relatif à ce dossier et à l'application de la présente délibération

13.3/ Lancement d'une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Criel-sur-Mer

Monsieur le Président expose que « Les communes incluses dans la liste établie en application de l'article L. 321-15 du code de l'environnement dont le territoire est couvert, par un plan de prévention des risques littoraux prescrit ou approuvé comportant des dispositions relatives au recul du trait de côte peuvent établir une carte locale de projection du recul du trait de côte dans les conditions prévues au présent paragraphe. »

La Commune de Criel-sur-Mer est concernée par cette potentialité qui lui ouvre le bénéfice de certains financements (fonds verts), un droit de préemption renforcé et sursis à statuer pour les demandes d'autorisation d'urbanisme qui parviendraient dans cette zone.

La commune de Criel-sur-Mer a saisi, par courrier en date du 21 février 2023, la communauté de communes d'une demande de modification simplifiée du PLU afin de satisfaire à cette nouvelle possibilité.

Le document graphique dont il s'agit, doit délimiter la zone exposée au recul du trait de côte à l'horizon de trente ans et celle exposée à un horizon compris entre trente et cent ans. Le rapport de présentation du PLU doit comprendre une synthèse des études techniques prises en compte pour délimiter ces zones.

Le Code de l'urbanisme invite à faire évoluer le document en conséquence, en délibérant afin de faire évoluer le document d'urbanisme en ce sens dans le délai d'un an après la promulgation du décret fixant la liste des communes, c'est -à-dire avant le 29 avril 2023 maximum.

Si la procédure correspond à celle d'une révision, par dérogation la loi autorise que cette évolution suive la procédure de modification simplifiée. La modification simplifiée d'un PLU est possible en cours d'élaboration d'un PLUi, contrairement à une procédure de révision.

Toutefois il est entendu que la Commune disposant d'un délai de 3 ans pour approuver la modification dont il s'agit, il est probable que le PLUi qui agrègera l'ensemble de ces éléments aura pu être approuvé, et qu'il ne sera pas nécessaire de mener cette prescription à son terme, sans méconnaître pour autant les dispositions nouvellement introduites par la loi Climat et Résilience.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Alain Trouessin, maire de Criel-sur-Mer.

Monsieur Alain Trouessin informe les conseillers que la loi Climat et Résilience introduit un nouveau zonage. Il explique qu'auparavant les périodes allaient de 0-20 ans, 20-50 ans et 50-100 ans ; et qu'aujourd'hui les périodes sont de 0-30 ans et 30-100 ans. Avec les dispositions législatives, les communes disposent d'un délai d'un an pour lancer la procédure de révision.

Monsieur Marcel Le Moigne demande à Monsieur Trouessin qui a initié la procédure : la commune ou les services de l'Etat.

Monsieur Alain Trouessin répond que les services de l'Etat ont arrêté la liste des communes éligibles à cette nouvelle procédure et qu'ensuite en tant que Maire, il a rédigé un courrier à la Communauté de communes afin que la procédure soit lancée.

Sans autre remarque il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, et toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de prescrire la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Criel-sur-Mer conformément aux articles L.121-22-3, L. 153-37 et L. 153-45 du Code de l'urbanisme afin d'y intégrer une carte locale d'exposition au recul du trait de côte et de modifier en conséquence les documents du PLU actuellement applicables.

- de définir les modalités de la concertation comme suit : le projet de modification sera transmis, avant sa mise à disposition au public, aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme. Le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 seront mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations, dont les modalités seront précisées par le conseil communautaire et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires, à signer tout acte ou tout autre document et à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

14/ Vœu pour l'amélioration de la desserte ferroviaire de la façade maritime des Hauts de France, à adresser au Conseil Régional

Monsieur le Président présente qu'en concertation avec le comité de sauvegarde et de développement des lignes ferroviaires du Tréport-Mers, il propose d'émettre un vœu en vue de l'amélioration de la desserte ferroviaire de la façade maritime des Hauts de France. Ce vœu sera adressé au Conseil Régional des Hauts de France.

Monsieur le Président rappelle que le projet de vœu était intégré dans la note de synthèse :

« Le Conseil Communautaire est invité à approuver le vœu suivant :

- d'Inviter le Conseil Régional des Hauts de France, en sa qualité d'autorité organisatrice des mobilités et d'interlocuteur des sociétés de transport ferroviaire, à faire tout ce qui est en son pouvoir pour réhabiliter le tronçon reliant le Tréport/Mers à Abbeville, de sorte que le sud de la façade maritime soit à nouveau connecté au nord jusque Dunkerque,

- de demander que la gare du Tréport/Mers soit desservie, aussi vite que possible, et toutes les 20 minutes par un train allant, au Nord vers Abbeville, Boulogne-sur-Mer, Calais et Dunkerque

- d'encourager l'association métrOpale à sonder la population du territoire des villes sœurs pour attester de l'intérêt des habitants pour la mise en place d'un tel projet de desserte ferroviaire,

- et de soutenir l'association métrOpale dans sa volonté d'obtenir du Conseil Régional des Hauts-de-France et/ou la SNCF la mise en œuvre de ce projet visant à ce que toutes les gares entre Dunkerque et Le Tréport/Mers soient desservies par un train toutes les 20 minutes dans chaque sens et que Calais/Fréthun et Londres soient reliées par TGV direct. »,

Monsieur le Président explique que c'est vraiment un souhait que cette ligne soit réouverte et qu'il faut agir.

Monsieur Michel Delépine souhaite réagir face à une intervention dans la presse d'une personnalité départementale qui aurait affirmé que les travaux étaient trop conséquents sur la ligne Le Tréport-Mers / Abbeville pour les effectuer. Il ajoute que l'entièreté du territoire doit être traité avec équité alors même que le nord de la Baie de Somme est bien desservi en lignes ferroviaires.

Monsieur Laurent Jacques souhaite qu'un courrier interpellant le président du conseil départemental de la Somme pour les propos qu'il a tenu sans concertation avec la communauté de communes soit également adressé.

Monsieur Benoit Ozenne interprète cette intervention du Président du conseil départemental comme une demande d'entretien a minima des lignes pour éviter des surcoûts pour la réouverture de la ligne.

Monsieur le Président répond que cela peut être un choix délibéré de laisser se dégrader un maximum pour signifier par la suite que cela serait trop coûteux.

⊙ Après en avoir délibéré, et toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'Inviter le Conseil Régional des Hauts de France, en sa qualité d'autorité organisatrice des mobilités et d'interlocuteur des sociétés de transport ferroviaire, à faire tout ce qui est en son pouvoir pour réhabiliter le tronçon reliant le Tréport/Mers à Abbeville, de sorte que le sud de la façade maritime soit à nouveau connecté au nord jusque Dunkerque,

- de demander que la gare du Tréport/Mers soit desservie, aussi vite que possible, et toutes les 20 minutes par un train allant, au Nord vers Abbeville, Boulogne-sur-Mer, Calais et Dunkerque

- d'encourager l'association métrOpale à sonder la population du territoire des villes sœurs pour attester de l'intérêt des habitants pour la mise en place d'un tel projet de desserte ferroviaire,

- et de soutenir l'association métrOpale dans sa volonté d'obtenir du Conseil Régional des Hauts-de-France et/ou la SNCF la mise en œuvre de ce projet visant à ce que toutes les gares entre Dunkerque et Le Tréport/Mers soient desservies par un train toutes les 20 minutes dans chaque sens et que Calais/Fréthun et Londres soient reliées par TGV direct.

15/ Questions et informations diverses

Remarques des conseillers communautaires

Monsieur Marcel Le Moigne indique qu'il souhaiterait également adresser un vœu, sans destinataire particulier, sur la question de l'augmentation exponentielle des coûts de l'énergie : « On se demande si cela va s'arrêter ». Il rappelle que le bouclier tarifaire devrait concerner les collectivités car elles sont la base de toutes les solidarités. Il signale que si les communes n'arrivent plus à aider les personnes dans le besoin, cela risque d'être très compliqué.

Monsieur le Président indique qu'il semble que le bouclier tarifaire proposé pour les communes ne serait finalement pas le même pour tout le monde puisque cela dépend du nombre d'agents, des recettes et des contrats souscrits par les collectivités mais qu'il n'a pas de réponse uniforme à apporter aux membres du conseil communautaire sur cette question.

Clôture de la séance 20H33

Le Président
Eddie FACQUE

Le secrétaire de séance
Vincent Rousselin